

EDITION 2017 # 2018



LE SOIR APRÈS LA CLASSE

DU CE1 AU CM2

La Celle Saint-Cloud



L'école des sports

Dans le cadre de son école des Sports, la ville de La Celle Saint-Cloud propose aux enfants scolarisés en école élémentaire du CE1 au CM2 des activités sportives périscolaires.

Il s'agit d'une découverte permettant à l'enfant d'accéder à une culture plus large des Activités Physiques et Sportives et de développer de nouveaux savoirs.

L'initiation sportive est orientée sur l'acquisition progressive des bases permettant à l'enfant de savourer pleinement l'intérêt spécifique de chaque discipline et d'être en mesure, par la suite, de faire un choix en toute connaissance de cause.

La progression est construite de façon à renforcer les acquisitions déjà emmagasinées par l'éducation physique enseignée à l'école par les éducateurs municipaux.

Ces activités financées par la ville sont animées par les éducateurs municipaux et les associations sportives locales.

Les activités

du CE1 au CM2

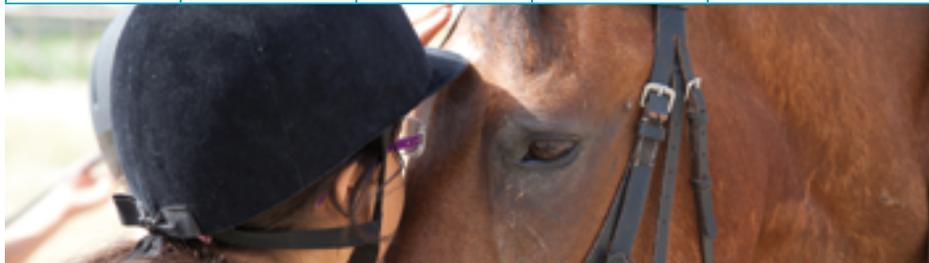
INSCRIPTION À L'ANNÉE du 25 septembre 2017 au 28 juin 2018

L'enfant inscrit à une activité s'engage à la suivre durant toute l'année.

Activités <i>(les activités diffèrent selon les trimestres)</i>	Quand ?	Où ?
Basket / Foot en salle / Badminton	Lundi 16h15 à 17h30	Gymnase Morel de Vindé
Badminton / Mini-Tennis / Jeux collectifs	Lundi 16h15 à 17h30	Gymnase Jules Ferry
Handball / Foot en salle / Basket-ball	Mardi 16h15 à 17h30	Gymnase Morel de Vindé
Handball / Foot en salle / Basket-ball	Jeudi 16h15 à 17h30	Gymnase Jules Ferry
Foot en salle / Handball / Badminton	Jeudi 16h15 à 17h30	Gymnase Pasteur

INSCRIPTION POUR UN SEUL TRIMESTRE

Activité Poney			Quand ?	Où ?
1^{er} trimestre du 25 septembre au 21 décembre 2017	2^e trimestre du 8 janvier au 29 mars 2018	3^e trimestre du 3 avril au 28 juin 2018	Lundi 16h45 à 18h	Poney Club de Paris Beauregard (allée de la Grande Promenade)
			Jeudi 16h45 à 18h	Centre équestre du Tournebride (avenue Camille Normand - côté pair, dans le virage)



L'encadrement

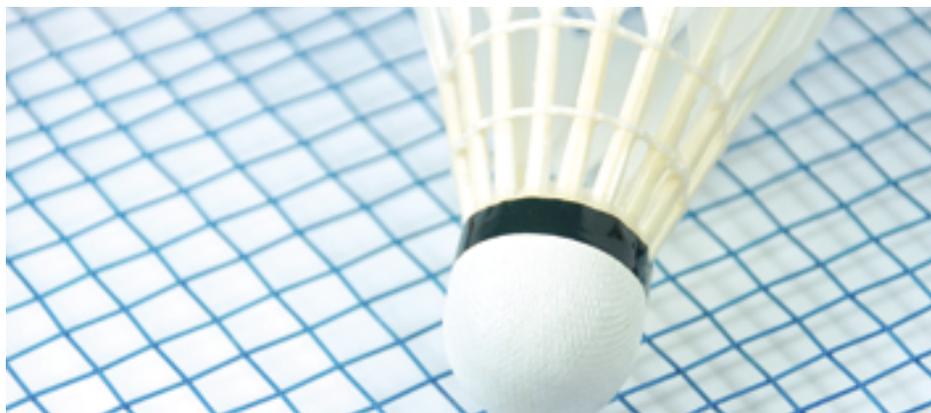
Gymnase M. de Vindé, le lundi : Philippe Dien
 Gymnase Jules Ferry, le lundi : Kamel CHABA
 Gymnase M. de Vindé, le mardi : Kamel CHABA
 Gymnase Jules Ferry, le jeudi : Kamel CHABA
 Gymnase Pasteur, le jeudi : Dominique BIREN et Philippe Dien
 Poney à Beauregard, le lundi : Moniteurs du Poney Club
 Poney au Bourg, le jeudi : Moniteurs du Centre du Tournebride

Nombre d'enfants par activité



Gymnase Morel de Vindé, le lundi.....12
 Gymnase Jules Ferry, le lundi.....12
 Gymnase Morel de Vindé, le mardi.....12
 Poney à Beauregard, le lundi.....10 (par trimestre)
 Gymnase Jules Ferry, le jeudi.....14
 Gymnase Pasteur, le jeudi.....20
 Poney au Bourg, le jeudi.....10 (par trimestre)

L'École des Sports



Tarif **109,50 € pour l'année**
(36,50 € le trimestre de Poney)

Inscriptions - Réservations

uniquement par téléphone
à partir du 11 septembre 2017
de 8h30 à 12h30 et de 14h à 16h
au 01 30 78 10 94 (ou 01 30 78 15 02).

Un **rendez-vous** sera alors fixé pour la remise du dossier d'inscription* qui sera à remettre en main propre au service des Sports de la mairie de La Celle Saint-Cloud.

*** Les dossiers envoyés par La Poste ou déposés dans la boîte aux lettres ne pourront être pris en compte.**

Pièces à fournir obligatoirement :

- ✓ Un certificat médical d'aptitude à la pratique des sports choisis
- ✓ 2 photos
- ✓ Un bulletin d'inscription et une fiche de renseignements (pages 9 et 10)
- ✓ Une copie de l'attestation d'assurance extra-scolaire
- ✓ Un chèque de 109,50€ (36,50€ pour un trimestre poney), établi à l'ordre du TRESOR PUBLIC. (Pour les paiements en espèces, merci de faire l'appoint)

Début des activités le 25 septembre 2017.

Bulletin d'inscription



Nom : _____ Prénom : _____

Date de naissance : _____ Sexe : Fille Garçon

Ecole : _____ Classe : _____

École des Sports* :

** cochez les cases correspondantes*

Gymnase Vindé : Lundi Mardi

Gymnase Ferry : Lundi Jeudi

Gymnase Pasteur : Jeudi

Poney Club - Lundi 1^{er} trimestre 2^{ème} trimestre 3^{ème} trimestre

Poney Tournebride - Jeudi 1^{er} trimestre 2^{ème} trimestre 3^{ème} trimestre

Je soussigné(e) _____, père, mère, tuteur légal*,

*(*rayez les mentions inutiles)*

autorise l'enfant à pratiquer les activités sportives précisées ci-dessus, déclare avoir pris connaissance et approuve le règlements intérieur del'Ecole des Sports,

autorise l'enfant à rentrer seul après l'activité : OUI NON

autorise la publication dans les supports de communication

de la Ville de La Celle Saint-Cloud des photographies

prises lors de ces activités :

OUI NON

Le _____ 20____

Signature

La Celle Saint-Cloud



Fiche de renseignements



Nom de l'enfant :

Prénoms de l'enfant :

Adresse :

Coordonnées des responsables légaux

qualité : père, mère, tuteur légal* qualité : père, mère*

domicile : _____ domicile : _____

bureau : _____ bureau : _____

portable : _____ portable : _____

E-mail : _____ E-mail : _____

*(*rayez les mentions inutiles)*

En cas d'urgence j'autorise les personnes suivantes à être contactées et à venir chercher l'enfant :

Nom : _____ Tél. : _____ Qualité : _____

Nom : _____ Tél. : _____ Qualité : _____

Nom : _____ Tél. : _____ Qualité : _____

Contre-indications et renseignements utiles :

Au cas où les parents ou tuteurs ne pourraient être joints, vous autorisez le responsable de l'activité à prendre les mesures d'urgence nécessaires.

En cas d'intervention des Pompiers, votre enfant est automatiquement conduit vers l'hôpital le plus proche.

La Celle Saint-Cloud, le _____ 20 _____

Signature

(précédée de la mention "lu et approuvé")

L'École des Sports

Règlement

Article 1

Les inscriptions sont obligatoirement enregistrées au Service des sports de la Mairie de La Celle Saint-Cloud, dans un premier temps par téléphone. Seuls les enfants dont le dossier d'inscription est complet pourront commencer les cours.

Article 2

Les activités seront maintenues sous réserve d'un minimum d'inscrits. L'enfant inscrit à une activité s'engage à la suivre durant toute l'année (ou tout le trimestre pour l'activité Poney). Sauf cas de force majeure, aucun remboursement ne sera effectué.

Article 3

L'enfant devra signaler les contre-indications médicales ou problèmes médicaux particuliers. Dans le cas où l'enfant est malade, il devra être repris par ses parents ou tuteurs dans les meilleurs délais.

Article 4

La prise en charge des enfants par l'encadrement de l'École des Sports est effective aux horaires indiqués sur le lieu de l'activité concernée. En dehors de ces créneaux, toute responsabilité de l'École des Sports est dérogée.

Article 5

La Ville met tout en œuvre pour assurer l'encadrement de l'ensemble des activités. Dans le cas exceptionnel d'annulation d'une séance (pour raison technique ou l'impossibilité de faire face à une absence d'un encadrant par exemple...), la Ville s'engage à prévenir les parents (ou tuteur légaux) au plus tôt. L'annulation exceptionnelle d'une séance ne pourra faire l'objet de dédommagement.

Article 6

Les enfants doivent respecter le règlement intérieur des équipements affiché dans chaque installation sportive. (prévoir une tenue de sport adaptée et ne pas rentrer dans les gymnases avec les chaussures ayant été utilisées à l'extérieur).

Article 7

Tout manquement grave au règlement ou à la discipline sera sanctionné par le renvoi temporaire ou définitif de l'enfant sans remboursement. Le motif sera mentionné par écrit aux parents ou tuteurs.

Article 8

La Ville de La Celle Saint-Cloud décline toute responsabilité en cas de perte ou de vol (vêtements, lunettes, bijoux, accessoires et/ou objets divers).

Article 9

Les demandes de renseignements ou réclamations sont à adresser au Service des sports de l'Hôtel de Ville 8E, avenue Charles de Gaulle 78170 La Celle Saint-Cloud 01 30 78 10 94.



La Celle Saint-Cloud

Hôtel de Ville

8E, avenue de l'Hôtel de Ville

78 170 La Celle Saint-Cloud

01 30 78 10 00

Ecole des Sports

01 30 78 10 94

www.lacellesaintcloud.fr